

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.										
Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
40 h. 25 ^m matin.	5 h. 1 soir.	4 h. 40 ^m matin.	1 » 00 » soir.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. 1 soir.	10 h. 27 »	1 » 00 » soir.	5 » 45 » »	2 » 42 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »
				7 » 40 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	3 » 1 soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 40^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 17 Janvier

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 janvier 1882.

M. Gambetta, président du Conseil, dépose un projet de révision portant sur divers articles de la loi constitutionnelle et donne lecture de l'exposé des motifs.

LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION

L'EXPOSÉ DES MOTIFS.

Le président du Conseil rappelle d'abord que le nouveau cabinet, à son arrivée aux affaires, a inscrit dans son programme du 15 novembre dernier, la révision partielle de la Constitution.

D'après le projet du gouvernement, cette révision doit porter sur trois points principaux : 1^o le mode d'élection de la Chambre des députés ; 2^o le mode d'élection du Sénat ; 3^o les attributions budgétaires du Sénat.

Il n'est nullement question de toucher au premier paragraphe de l'article 1^{er} de la loi du 25 février 1875, ainsi conçu : « Le pouvoir législatif s'exerce par deux assemblées ».

En un mot, il ne s'agit pas de porter atteinte à l'une ou l'autre de nos institutions gouvernementales, il s'agit au contraire de les consolider.

Pour réaliser ces réformes, le projet s'est inspiré des derniers programmes électoraux ; il s'est appuyé sur les derniers verdicts rendus par le pays.

SCRUTIN DE LISTE.

En ce qui concerne le mode d'élection de la Chambre des députés, le gouvernement propose de rétablir le scrutin de liste, dont le principe serait inscrit dans la Constitution, afin d'assurer un long avenir à ce système, reconnu par la Chambre précédente comme l'expression la plus logique et la plus forte du suffrage universel.

L'application en resterait, d'ailleurs, subordonnée à une loi organique, que la Chambre actuelle élaborera « au jour qu'elle fixera elle-même, et vers le terme de son mandat ».

RECITEMENT DU SÉNAT.

Le gouvernement propose également d'inscrire dans la Constitution le principe d'un nouveau mode

de recrutement du Sénat plus équitable et plus démocratique que le mode en vigueur aujourd'hui.

Pour les sénateurs départementaux, le système du projet établirait une proportionnalité entre le nombre des électeurs de la commune régulièrement inscrits, à raison d'un délégué par 500 électeurs. Les quatre grandes villes de France, Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux, seraient, vu leur importance l'objet d'une procédure spéciale qu'une loi organique réglerait ultérieurement.

Ainsi recruté, le Sénat mériterait vraiment le titre de grand Conseil des communes de France.

Le gouvernement est d'avis de supprimer l'immovibilité pour les 75 sénateurs qui ne seront pas issus du scrutin départemental, avec cette restriction toutefois, que les situations acquises seront respectées.

Après décès, les sénateurs actuellement en possession d'un mandat viager, seront remplacés par un nombre égal de sénateurs élus, non plus par le Sénat lui-même, mais par un collège national formé du Sénat et de la Chambre des députés.

ATTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES DU SÉNAT.

Afin de déférer à un autre vœu de la nation et d'éviter des conflits préjudiciables à la tranquillité publique et aux bons rapports des deux Chambres, le gouvernement propose d'introduire dans l'art. 8 de la loi constitutionnelle une disposition expresse, suivant laquelle le Sénat n'aurait, en matière de budget, qu'un droit de contrôle et ne pourrait rétablir un crédit supprimé par la Chambre des députés.

SUPPRESSION DES PRIÈRES PUBLIQUES.

Le gouvernement propose enfin la suppression de la disposition prescrivant des prières publiques pour le dimanche qui suit la rentrée des Chambres.

M. le président du conseil, après cette lecture, demande à la Chambre de vouloir bien examiner ce projet avec la gravité qu'elle apporte dans les questions qui intéressent le pays.

Il s'agit d'un intérêt vital pour l'Etat et pour la République.

Le gouvernement ne demande pas l'urgence ; le projet est dispensé de droit de l'examen de la com-

mission d'initiative, et la Chambre appréciera, lors de la première délibération, s'il y a lieu d'abréger la discussion. (Applaudissements sur un certain nombre de bancs.)

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à la séance de lundi.

La séance publique aura lieu à 3 heures.

Revue des Journaux

La République française :

Le cabinet a rempli son devoir. Il a dit nettement sa pensée. Il a dédaigné de l'envelopper dans des phrases à double entente et dans des formules où chacun découvre ce que bon lui semble.

C'est au Parlement maintenant, et tout d'abord à la Chambre, de décider ce qu'il adviendra de ce projet, que les uns peuvent trouver timide et les autres trop avancé, mais qui correspond, croyons-nous, à la vraie moyenne de l'opinion publique. On sait le prix que le cabinet attache à sa proposition, d'où dépendent tous les projets de réforme législative qu'il a préparés et terminés. Aucune équivoque ne peut exister à cet égard. La question, fort grave en vérité, a été posée avec une franchise que nul ne contestera.

La Paix, journal de l'Élysée :

Allons-nous revoir la série des déjeuners qui furent, l'an dernier, la préparation du fameux débat sur le scrutin de liste ? Nous ne saurions le dire ; mais il est certain que M. Gambetta ne va pas jouer la grande partie qu'il a engagée sans opérer ces manœuvres savantes qui, dans les luttes militaires comme dans les luttes politiques, sont à la fois le droit d'un habile général.

N'insistons pas sur ce qui est l'évidence même. L'adoption du principe du scrutin de liste, c'est la fin de la Chambre à bref délai, et, en tout cas, c'est dès à présent sa déchéance morale. Aussi nous ne mettons pas en doute que plus les députés auront le temps de réfléchir

sur la clause de réforme électorale qui leur a été soumise hier, plus ils persisteront dans la pensée où ils sont aujourd'hui de ne la voter sous aucun prétexte.

Le Journal des Débats :

La Chambre a écouté la lecture du projet avec une attention un peu froide. « Le sujet ajoute-t-il, ne prêtait guère aux démonstrations bruyantes et ce n'est pas d'enthousiasme mais d'esprit politique qu'il s'agit de faire preuve. »

Le Voltaire :

« Le soin qu'a mis l'Assemblée, à s'abstenir de toute marque d'approbation ou d'improbation pendant la lecture de l'exposé des motifs du projet de révision, indique que les députés sont prêts à étudier, peser, apprécier les arguments qui leur ont été consciencieusement soumis. C'était là évidemment le seul but que le gouvernement se proposait d'atteindre. »

Le Globe :

Devant l'attitude loyale et franche du ministère les dernières hésitations, les appréhensions, les soupçons ne tarderont pas à disparaître et le projet sera voté.

Le XIX^e Siècle :

La première fois, depuis deux mois qu'il gouverne, M. le Président du conseil paraît avoir senti le besoin de compter avec l'opinion publique.

Le Siècle :

Si M. le président du conseil, au lieu d'écouter seulement les suggestions de son esprit, daignait tendre l'oreille au murmure de l'opinion publique, s'il daignait consulter dans la chambre même les hommes autour desquels, dans les moments difficiles, les représentants du pays se groupent, il pourrait apprécier peut-être la portée de la faute qu'il commet.

Quant le salut de la patrie n'est en jeu ni de près ni de loin, le premier devoir d'un homme d'Etat, dans une République c'est de se soumettre scrupuleusement aux règles qui dérivent des principes du gouvernement. Or, la règle su-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(29) du 17 Janvier 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

D'un ton élevé, brulant fiévreusement la tête, il dit en s'adressant à ses valets à demi-morts de fatigue :

— A Trarbach !

Et il se remit en marche, au trot, et les pauvres diables durent recommencer leur course exténuante.

VII

LE NOUVEAU SEIGNEUR DE BEUREN

Il était plus d'une heure quand Wenz arriva à Uerzig et descendit de son cheval, épuisé par la longueur de la course et couvert de sueur, devant l'auberge du village.

Quelques coups violents portés contre la porte cochère de l'auberge réveillèrent l'aubergiste, qui s'empressa d'obéir aux ordres brièvement donnés par le voyageur nocturne.

En peu de temps le cheval fut casé à l'écurie et Wenz eut la meilleure chambre de la maison.

Le dragon laissa à l'aubergiste le soin de son cheval, comme il convenait au grand seigneur,

dont, dès ce moment, il joua le rôle.

Cependant il prit lui-même et monta à sa chambre les deux valises.

L'aubergiste ayant apporté, sur l'ordre de Wenz, une grande cruche de bon vin de la Moselle, celui-ci le poussa hors de la chambre et verrouilla solidement la porte derrière lui.

Resté seul, Wenz respira librement, et sa poitrine pensa éclater d'aise ; alors il tendit les bras, les poings fermés comme pour faire face à quelque danger pouvant le menacer, puis il saisit avidement la cruche et but à longs traits.

— La moitié est faite ! exclama-t-il, en replaçant sur la table la cruche à demi vidée. Maintenant sortons les pièces qui établissent ma nouvelle dignité, car me voilà capitaine, seigneur du château de Beuren, et il faut tâcher de le rester jusqu'à la fin de mes jours.

Et tandis que sa hideuse figure grimaçait un affreux sourire, il tira à lui les deux valises.

En regardant celle du capitaine, il s'arrêta un moment, frappé de surprise.

— C'est étrange ! murmura-t-il, je croyais pourtant avoir doublement noué les extrémités des lanières de cuir !... Aurait-il ouvert la valise !

Et il poursuivit en toute hâte son travail. Bientôt tout le contenu de la valise fut étendu sur la table.

Wenz étala sur le lit l'uniforme neuf du capitaine, ainsi qu'une cravate de batiste blanche, à noué de dentelle.

Il sortit aussi les papiers, lettres, parchemins, qui se trouvaient dans la valise, et y mit à la place sa propre tunique et sa cravate.

Enfin, il se laissa tomber sur un escabeau de bois qui était l'unique siège de la chambre et se mit à parcourir les papiers.

Tout d'abord, il déplia un parchemin à moitié déchiré : c'était la nomination du capitaine de Beuren ; elle était revêtue des fleurs de lys de la couronne de France et portait la signature du maréchal de Belle-Île.

Wenz le parcourut, le replia ensuite et le mit de côté.

Puis, ce fut le tour des lettres, il y en avait de différents formats, d'écritures les plus diverses, quelques-unes si fines, qu'il était facile de deviner une main féminine dans leurs auteurs.

— Lettres de camarades et de femmes ! murmura Wenz, tandis qu'il les feuilletait, ce sera pour plus tard, ainsi que les notes qu'il ajoutées ici de sa propre main, sur des dettes de jeu, des campagnes et d'autres événements de sa vie. Ah ! voici l'essentiel, la lettre de son frère ! Voilà qui va me donner les indications nécessaires... Mais que diable ! où se trouve donc la lettre de sa femme ?...

Il s'arrêta, saisi d'une terrible frayeur. Si le capitaine avait expédié cette lettre ? Rien qu'à penser à la possibilité d'une chose pareille, son sang se glaça dans ses veines.

— Mais c'est impossible ! s'écria-t-il.

Il se remit activement à passer en revue les moindres papiers de la valise, fouillant tous les recoins, avec une impatience pleine d'anxiété. Ce fut en vain.

Quelque peine qu'il se donnât, il ne découvrit rien.

Le langoureux papier avait entièrement disparu.

Wenz laissa tomber ses bras, s'efforçant de dominer son émotion, afin de trouver assez de calme pour raisonner de sang-froid.

Le pouvoir que cet homme avait sur lui était tel, que malgré le doute vraiment terrible auquel il était en proie, il parvint à enchaîner ses idées avec une parfaite logique.

— Il a rouvert la valise... cela est évident... je m'en suis aussitôt aperçu tout à l'heure... Il en a tiré la lettre et l'a prise sur lui. Mais comme de toute la journée je ne l'ai pas quitté une seule minute, il est impossible qu'il l'ait remise à qui que ce soit... j'aurais été forcé de le savoir, elle se trouvera donc sans nul doute dans la poche de sa tunique, que j'ai jetée dans le vieux caveau écronlé... Elle y est aussi bien en sécurité, certes, que dans ma propre main... elle pourra avec le reste et personne ne la reverra jamais !

Tel fut son raisonnement.

Mais, si sa voix était ferme, il ne dut point néanmoins être entièrement convaincu de la rigueur de ses conclusions, car il demeura encore un moment pensif avant de continuer ses investigations.

Enfin, il reprit la lettre recouverte du grand sceau rouge des seigneurs de Beuren.

Il lut, et il lut tellement absorbé par cette lecture, qui lui donnait des renseignements si précieux, qu'il oublia bientôt la fâcheuse disparition de la lettre de Mme Walbot.

Après un moment, il murmura :

(A suivre.)

prême ou plutôt le principe même de notre République, c'est le respect de la souveraineté nationale, dont le Parlement est l'expression; c'est à ce principe que, d'une manière indirecte, mais réelle, le projet de révision, tel qu'il est présenté par le chef du cabinet, porte atteinte. Voilà ce qui nous coûte à dire, mais ce qu'après tout il faut dire.

La Nouvelle revue :

Les plus sincères amis de M. Gambetta hésiteront, à le suivre dans pareille aventure. Aux considérations d'ordre général qui la rendent dangereuse, sinon même redoutable pour notre stabilité, se joindront, chez plus d'un, des considérations d'intérêt personnel. Demander à des Chambres un vote que doit suivre de près leur mise à néant, c'est leur demander le suicide, et il faut leur opposer plus que de l'héroïsme pour croire qu'elles s'y prêteront. Ici surtout, où nul grand courant d'opinion civique ne les entraîne à un tel sacrifice, leur résistance est à peu près certaine. Peut être se résignerait-elle à ce qui se présenterait comme une nécessité ou un devoir; elles refuseront de subir ce qui leur paraîtra n'être que l'exigence d'un homme laissant poindre l'inconnu. Que se passera-t-il alors ?

Le Temps :

Demander à une majorité dont le concours n'est pas entièrement et sûrement acquis un sacrifice qu'elle aurait déjà quelque peine à accorder au ministère le plus fort, le plus heureux, le plus populaire, ce n'est pas ouvrir seulement l'ère des difficultés, mais celles des dangers. Il est vrai que c'est précisément ce péril qui a décidé M. le Président du Conseil; il a besoin d'une grande victoire pour rétablir son prestige quelque peu compromis par le faux départ qu'il a fait en prenant le pouvoir.

Le Parlement :

Plus on y réfléchit, moins on comprend qu'un chef de gouvernement se lance de gaieté de cœur, sans aucune nécessité, dans de telles aventures. Ou bien le cabinet éprouve le besoin de prouver sa puissance en contraignant les Chambres à voter, malgré elles, des résolutions qu'elles désapprouvent, et qu'elles ont raison de désapprouver; ou bien il est arrivé aux affaires sans programme sérieux, et tente de dissimuler le néant de ses idées en perpétuant l'agitation; ou bien il cherche, de propos délibéré, à se faire battre pour abandonner le pouvoir, qu'il n'a pris qu'à regret. En dehors de ces trois explications de sa conduite, nous n'en apercevons nulle autre. Aucune des trois ne lui fait honneur.

L'Union républicaine :

Pour se dérober à des jours de honte et de servitude, les stoïciens se déchiraient les entrailles ou s'ouvraient les veines en faisant aux Dieux des libations sanglantes. Les chrétiens, ne se croyant pas en droit d'attenter à leur vie, se conduisaient de manière à se faire immoler. C'était un autre genre de suicide. C'est celui qu'a librement choisi, on peut le dire, le ministère Gambetta, si rien ne vient modifier ses propres résolutions, et le sentiment général de la Chambre. Ce ne sera point une chute, mais une immolation que l'on croirait cherchée et voulue par ceux qui en seront les victimes.

La France :

Imitant les mauvais ouvriers qui se plaignent toujours de leurs outils, le président du Conseil demande un blanc-seing, alors qu'il n'a encore rien fait.

Cette politique-là est si étrange qu'on cherche en vain à l'expliquer. Il nous semble que M. Gambetta arrive à cet état psychologique d'un joueur qui jette au hasard sa fortune sur un tapis vert.

Le Gaulois :

Puisque la loi déposée ne doit, selon la doctrine du Neubourg, être exécutée que dans trois ans et six mois bien comptés, nos députés auront la sagesse de mettre trois ans et trois mois à l'examiner.

Le Figaro :

Jamais M. Gambetta ne lui a paru plus terne. Je ne crois pas, ajoute-t-il, que l'extrême gauche ait besoin de le renverser. Il tombera bien tout seul.

La Justice :

C'est là ce que M. Gambetta appelle une révision. Je n'y vois, moi, qu'une pillule: le scrutin de liste. On a mis trop peu de confitures autour pour la faire avaler.

Le Radical :

L'abattement ! Telle a été l'impression de la Chambre, qui sans aucune velléité d'interrogation, de révolte ou de sarcasmes, a gobé ce lourd morceau. Quelle en est la partie la plus intelligible ? Celle qui a trait à la suppression des prières publiques pour le salut du Parlement.

Très bien ! très bien ! a murmuré M. de Casagnac.

La Vérité :

On n'aurait pu croire, il y a deux ans, qu'un jour viendrait, et viendrait si vite, où l'ancien élu de Belleville occuperait la tribune, sans provoquer ni un applaudissement, ni une protestation.

L'Intransigeant :

On n'a pas oublié cet arracheur de dents qui faisait respirer du chloroforme à ses patientes et profitait de leur léthargie momentanée pour se livrer sur elles aux derniers outrages.

C'est ainsi que M. Gambetta, avant de violer la Chambre, a essayé de l'endormir. La lecture de son projet de révision a produit sur les députés un effet tellement cataleptique qu'on a pu croire un instant que M. Gambetta allait les faire voter pendant leur sommeil.

Le rire a été cependant plus fort que les bâillements, et le four de la lecture a été compensé par un indéniable succès de gaieté.

Informations

M. Gambetta recevant dimanche les délégués de la gauche radicale leur a dit qu'il ne retirerait pas la question du scrutin de liste qui est une forme de scrutin demandée par le pays.

Aussitôt après cette entrevue le groupe de la gauche radicale s'est réuni, et, aussitôt après avoir entendu la lecture du procès-verbal de l'entrevue que ses cinq délégués venaient d'avoir avec M. Gambetta, a mis immédiatement en discussion la conduite à tenir à l'égard du gouvernement.

A l'unanimité moins deux voix, et sur la déclaration de M. Balloe que « vu l'attitude de M. le Président du Conseil durant l'entrevue il n'y avait plus, selon lui, qu'à renverser le cabinet », le groupe a décidé de voter l'ordre du jour de défiance lors de la discussion de l'interpellation sur la politique générale.

Les deux membres qui ont voté contre cette résolution sont MM. Naquet, rédacteur du *Voltaire*, et Martin Nadaud, rédacteur ou ancien rédacteur de la *République française*.

Comme on le voit, la situation tourne de plus en plus à la crise; hier encore la plus grande partie de la gauche radicale était disposée à soutenir le ministère, la voici maintenant dans l'opposition.

Le cabinet sent d'ailleurs si bien la gravité de sa position qu'il s'est, lui aussi, réuni à 2 heures. Après une courte délibération, il a été décidé une fois de plus de faire, de l'ensemble des dispositions de projet de loi relatif à la révision, une question de gouvernement.

LE BUDGET DE 1883.

On annonce que le ministère des finances a terminé à peu près le projet de budget pour 1883. Les dépenses s'élèveraient à la somme de 2 milliards 972 millions. Ce serait une augmentation de 118 millions sur le budget 1882, dont les dépenses normales ont été fixées à 2 milliards 854 millions. Cet accroissement considérable en apparence est le résultat de la volonté du gouvernement de faire rentrer dans le budget régulier la plupart des dépenses résultant de crédits supplémentaires, et de restreindre le plus possible le cercle de l'imprévu. C'est ainsi que près de 80 millions, qu'il faudra ajouter, cette année au budget sous forme de crédits supplémentaires, figureront au budget ordinaire de 1883. L'augmentation réelle se réduira donc à 38 millions, répartis entre les divers départements ministériels.

D'autre part, les recettes prévues ne sont admises que sur le pied des résultats constatés en 1881, et sans tenir compte des plus-values de 1882. Par suite, le budget s'établira en équilibre et présentera un excédant de 4 millions et demi, bien qu'on y ait fait figurer en prévision 25 millions pour arrérages éventuels d'un nouvel emprunt.

A cet égard il résultera, assure-t-on, de l'exposé des motifs du prochain budget, que toute émission de rente amortissable est improbable pendant un délai assez long; que le ministre n'est lui-même pas résolu sur la question de savoir s'il faut maintenir ce type de rente si peu goûté du public; enfin, que rien n'autorise à prévoir l'imminence de la conversion du 5 0/0.

MOUVEMENT PRÉFECTORAL.

M. Henry, préfet du Lot-et-Garonne, est

nommé préfet du Loiret, en remplacement de M. Régnault, précédemment nommé directeur général des manufactures de l'Etat.

M. Chapron, préfet de la Sarthe, est nommé préfet de Lot-et-Garonne.

M. de Girardin, préfet de la Vendée, est nommé préfet du Gard, en remplacement de M. Domarest, décédé.

M. Dumonteil, sous-préfet de Saint-Malo, est nommé préfet de la Sarthe.

M. Calvet, ancien sous-inspecteur des forêts, est nommé préfet de la Vendée.

On dit que la commission des commandants de corps d'armée aurait inscrit le colonel Robert d'Orléans, duc de Chartres, commandant du 12^e régiment de chasseurs à cheval, en tête des officiers proposés pour l'avancement au grade de général de brigade.

AFFAIRE LULLIER-SIBOUR.

L'affaire Lullier est venue, le 13, à l'audience du tribunal correctionnel de Toulon.

Dès sept heures, une foule considérable stationnait devant le palais de justice, et à l'ouverture de l'audience la salle était littéralement comble.

M. Lullier fait défaut, on entend les témoins. Pas d'incidents.

M. Lullier est condamné, par défaut, à six mois de prison, à 100 fr. d'amende et aux dépens.

LE MASSACRE DES PÈRES BLANCS.

M. Lavignerie, archevêque d'Alger et délégué apostolique de Tunis, a voulu, dès son arrivée dans la capitale de la Régence, organiser des missions à l'intérieur du pays et au sud de l'Algérie.

Il envoya à Tripoli cinq missionnaires de l'ordre algérien des Pères Blancs fondé par lui. Trois d'entre eux se mirent en route, avec une faible escorte d'arabes algériens, il y a quelques jours, pour Ghadamès d'où ils avaient l'intention d'atteindre le sud de l'Algérie.

Arrivés à Ghadamès, ils furent prévenus du danger qu'ils couraient. Mais il ne tinrent pas compte de l'avertissement. A une journée de marche de Ghadamès, dans la direction de Ghâs, ils furent surpris par un parti de Touaregs qui les assassinèrent, mais épargnèrent l'escorte, qui, revenue à Tripoli, annonça le massacre aux deux missionnaires de cette ville.

Les Touaregs qui ont assassiné les Pères blancs habitent la même région que ceux qui ont massacré la mission Flatters.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Graves désordres

AU TUNNEL DES ROQUES.

Une collision s'est produite lundi soir, 16 janvier, au tunnel des Roques, près d'Uzech, entre les ouvriers français et quarante-et-un ouvriers piémontais engagés par l'entrepreneur et arrivés le jour-même. A la suite d'une rixe, dont les responsabilités n'ont pu encore être fixées d'une façon précise, les italiens se sont débandés; quelques-uns sont retournés à Catus emportant leurs blessés, au nombre de six, dont quelques-uns assez grièvement; les autres se sont réfugiés et barricadés dans la maison de l'entrepreneur. Deux piémontais se croyant poursuivis ont gagné les bois.

On assure que les ouvriers français ont déclaré qu'ils ne reprendraient leur travail qu'après le départ des étrangers. Dans ces conditions, tout danger ne serait pas disparu et une nouvelle collision serait d'autant plus à redouter que de part et d'autre les esprits sont très surexcités. MM. le Sous-préfet, le procureur de la République et le lieutenant de gendarmerie de Gourdon se sont immédiatement rendus sur les lieux. M. le Préfet, informé par dépêche, est immédiatement parti pour les rejoindre.

A la dernière heure nous apprenons que les principaux meneurs ont été arrêtés et qu'une brigade de gendarmerie sera laissée aux Roques en permanence jusqu'à nouvel ordre.

Dimanche, à l'issue des vêpres ont eu lieu, à la Cathédrale, les prières publiques prescrites par l'article 1^{er} de la loi des 16 et 18 juillet 1875.

Le cortège, plus nombreux que d'habitude, est sorti de la Préfecture à 3 h. 1/2, ayant à sa tête M. le Préfet, M. le Maire et M. le général de brigade.

La cérémonie religieuse présidée par Monseigneur Grimardias, a été célébrée avec une grande pompe.

Le service d'honneur était fait par une brigade de gendarmerie et un détachement du 7^e de ligne.

Par décision en date du 14 janvier, M. le ministre de l'agriculture vient de nommer membre du jury du Concours général agricole de 1882, au Palais de l'Industrie, pour la section des animaux de l'espèce bovine :

M. Deloncle (Justin), agriculteur à St-Médard de Catus, lauréat des deux derniers concours régionaux de Cahors, et membre de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture.

Nous félicitons l'honorable M. Deloncle de cette nomination flatteuse pour l'agriculture de notre pays, et dont nul ne pouvait être plus digne.

Le gouvernement a raison de composer les jurys d'hommes spéciaux, ayant fait leurs preuves dans la partie qu'ils sont appelés à juger.

M. Deloncle est un des vétérans de l'agriculture quercynoise, et ce qui peut lui advenir de récompenses ou de titres honorifiques ne sera que la juste consécration d'une vie de travail opiniâtre, d'intelligence pratique et de succès incontestés en agriculture.

Les travailleurs des champs du Lot applaudiront à la nomination de M. Deloncle qui est nous le répétons, un honneur et un encouragement pour eux tous.

M. Baylin, juge au tribunal civil de Gourdon, est chargé du règlement des ordres.

REMONTÉ GÉNÉRALE.

Itinéraire que suivra le Comité d'achat pendant le mois de février 1882 :

- 1^{er} février Cahors (foire) à 10 heures.
- 2 — Castelnau —
- 3 — Puy-l'Évêque —
- 4 — Salviac à 9 heures.
- 6 — Gourdon à 10 heures.
- 7 — Souillac —
- 8 — Vayrac —
- 9 — Gramat —
- 10 — Assier —

Le ministre des postes et des télégraphes demandera au budget de 1882 le crédit nécessaire pour porter la rémunération des facteurs ruraux à 7 centimes 1/4 par kilomètre et par jour.

Le Comité de la loterie nationale algérienne a l'honneur d'informer le public que le tirage de la loterie aura lieu irrévocablement le jeudi 26 janvier dans la salle du cirque d'été aux Champs-Élysées, à 10 heures précises du matin, avec des appareils nouveaux construits à cet effet par la maison Fichet.

Le paiement des lots sera effectué huit jours après la présentation au siège de la loterie des billets gagnants.

Un vol a été commis dans la journée de dimanche chez la dame veuve Durand, rue du Château de Roi. On s'est introduit dans la maison pendant que la propriétaire était à vêpres, et, crochétant la serrure d'un petit meuble, on a soustrait une somme de 200 fr. qui s'y trouvait.

On est à la recherche du voleur.

Il circule en ville des pièces fausses de cinq francs en argent au millésime de 1871 et à l'effigie de Léopold II, roi des Belges. On les reconnaît facilement à leur légèreté et à l'absence de l'exergue.

Le nommé Cambrous Emile, âgé de 24 ans, ouvrier terrassier à l'entreprise de MM. Richard et Berbin, à Fontanes, a été blessé dans la soirée du 14 courant, au lieu de Cieurac, par un de ses camarades qui l'a frappé de deux coups de couteau au bras et au côté gauche.

Sur le certificat délivré par M. le docteur Traversié, le blessé a été transporté à l'hospice de Cahors; son état est très-grave.

MM. le Procureur et le Juge d'Instruction ont procédé à une première enquête au chevet du malade.

Nous rappelons qu'un concours hippique aura lieu en 1882 à Bordeaux, place des Quinconces, du dimanche 12 au mardi 21 février.

Ce concours comprend vingt-et-un départements, entre autres:

Tarn-et-Garonne, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Lot-et-Garonne et Tarn.

La fièvre typhoïde de sévit dans quelques garnisons du Midi de la France, notamment à Perpignan. Le général Campenon a pris des mesures pour que l'on dispersât ses troupes dans diverses localités.

L'épidémie de variole sévit à Bordeaux avec une certaine intensité, constate le *Journal de médecine*.

Le chiffre des décès occasionnés par cette maladie a été de cinquante-et-un pendant le mois de décembre, au lieu de cinquante-trois en novembre. On peut donc dire que la variole fait toujours un grand nombre de victimes et qu'elle n'a malheureusement pas encore disparu.

La nécessité des vaccinations s'impose aujourd'hui plus que jamais.

L'état du nommé Jeanson, l'auteur présumé du crime du Cornier, qui avait tenté de se suicider, est en voie d'amélioration; ses blessures se cicatrisent, chaque jour, de plus en plus. Les soins dont il est l'objet ne peuvent tarder à amener son complet rétablissement.

On écrit de Bordeaux :

L'abbé Arnaud, curé de Taillecavat, canton de Monségur, a été condamné par le tribunal correctionnel de la Réole à six jours de prison pour avoir prononcé publiquement, dans l'exercice de son ministère, un discours critiquant des actes du gouvernement.

UN PHÉNOMÈNE!

Le plus gros homme du département de l'Aube vient de mourir à Romilly-sur-Seine; il ne pesait pas moins de deux cent seize kilogrammes.

Cet homme était restaurateur à Romilly, et faisait, on le voit, honneur à sa propre cuisine. Il n'était âgé que de quarante-trois ans.

Ses obsèques ont eu lieu vendredi dernier. Pour sortir le cercueil de la maison mortuaire, il a fallu élargir la porte, et on a dû le laisser sur le seuil de l'église pendant la cérémonie funèbre; enfin on a été obligé, pour le descendre dans la fosse, d'avoir recours à une chèvre munie de fortes cordes.

Nous lisons dans le *Gourdonnais*:

Notre foire des Rois, qui attire toujours une foule considérable d'étrangers, a été cette année des meilleures. Les bestiaux de toutes sortes y avaient été conduits en grand nombre. Le foirail des porcs, notamment regorgeait de marchandises. Tous les animaux gras de cette espèce ont été vendus dans les prix de 55. 60 et 65 fr. kil., suivant qualité. — La truffe, qu'on n'ose plus approcher, valait 30 et 35 fr. le kil.

L'hiver de 1881-1882 prendra rang très probablement dans la liste des hivers chauds que l'histoire météorologique a dressée. Partout on signale des phénomènes de la température douce et chaude dont nous jouissons en ce moment.

Cette température si élevée de l'hiver est surprenante, mais elle n'est pas un phénomène extraordinaire et sans exemple.

En 1172, la douceur de l'hiver fut cause que les arbres se couvrirent de feuilles.

L'année 1289 n'eut point d'hiver.

En 1421, les arbres fleurirent au mois de mars et les vignes en avril; les cerises mûrirent dans ce dernier mois et les raisins en mai.

En 1538, les jardins furent émaillés de fleurs en janvier.

L'année 1562 offrit les mêmes faits que celle de 1172.

Il y eut des épis en 1585 à Pâques. Les années 1607, 1609, 1613 et 1617 sont remarquables par leurs hivers très doux. Il n'y eut ni gelée ni neige en 1659. On n'alloma pas de poêles en Allemagne en 1692.

Enfin, la douceur de la température de l'hiver de 1781, celle des hivers de 1807 et 1822 sont citées comme exceptionnelles dans tous les traités de météorologie. Il en est de même de 1866, l'année de la grande inondation de la Seine.

Dernières Nouvelles

SÉNAT.

Séance du 16 Janvier.

M. Léon Say est élu président du Sénat, pour la session de 1882, par 141 voix.

Sont élus vice-présidents: MM. le comte Rampon, 200 voix; Le Royer, 145; Calmon, 142; de Larcy 111.

Sont élus secrétaires: MM. Lenoël, 143 voix; Lafond de St-Mur, 141; Labiche, 138; Barne, 137; Roger-Marvaive, 136.

Sont élus questeurs: MM. Toupet des Vignes, 208 voix; général Péliissier, 178; Pelletan, 144.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 16 janvier.

M. le président du conseil dépose des projets de loi portant approbation des traités de commerce avec le Portugal et la Suède et la Norvège.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 69, paragraphe 9, du code de procédure civile.

L'urgence est déclarée et le projet adopté.

La Chambre prend en considération la proposition de MM. Bastid et Péline, portant modification de l'article 16 de la loi du 29 juillet 1881, sur la liberté de la presse.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Armez tendant à ajouter un paragraphe à l'article 40 de la loi du 29 juillet 1872, sur le recrutement de l'armée.

M. le ministre de la guerre demande l'ajournement et annonce qu'il dépose plusieurs projets sur l'armée.

L'ajournement est adopté.

La proposition de MM. Dubos de Laporte et tendant à autoriser les conseils municipaux à substituer aux journées de prestation des centimes additionnels au principal des contributions directes est prise en considération.

M. le Président propose à la Chambre de mettre à l'ordre du jour des bureaux de demain, le projet de loi relatif à la révision des lois constitutionnelles.

M. Guillot demande que la commission soit composée de 22 membres.

M. de Douville-Maillefeu demande qu'elle soit composée de 33 membres.

La Chambre, après deux épreuves douteuses, décide, à la majorité de 294 voix, contre 151 que la commission sera composée de 33 membres.

Paris, 16 janvier.

Les nouvelles arrivées hier soir du Sud-Ora-nais, ne sont pas des plus satisfaisantes. Le froid a suspendu les opérations et nos soldats souffrent beaucoup d'une température particulièrement rigoureuse; enfin l'on craint que cet état de choses ne profite aux trois marabouts.

DÉPÊCHE

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 17 janvier.

La situation devient plus grave d'heure en heure, et bien qu'on se perde en conjectures sur les motifs qui poussent M. Gambetta à se maintenir sur un terrain plein de dangers, il n'y a qu'un mot pour dire que nous courons à une crise ministérielle.

On dit dans les couloirs du Sénat que, lors de la discussion du projet de loi sur la révision, M. Noma Baragnon demandera la révision intégrale.

MM. Boffet et d'Audiffret-Pasquier parleraient dans le même sens.

M. Bocher demanderait la réunion d'une Constituante.

On annonce que M. Naquet et plusieurs de ses collègues appuieront énergiquement le projet de révision intégrale déposé par M. Lockroy. S'ils ne réussissent pas à le faire adopter, ils ont l'intention de déposer trois amendements:

1° Les ministres ne pourraient plus être choisis dans le Parlement, et par conséquent,

la responsabilité ministérielle se trouverait supprimée;

2° Le droit de dissolution serait enlevé au Sénat et remplacé par le droit de veto suspensif;

3° La révision ne pourrait être accomplie que par un plébiscite, c'est-à-dire que les modifications constitutionnelles votées par le Congrès devraient être ratifiées par le peuple.

Bourse de Paris.

Cours du 17 janvier.

Rente 3 p. %	83.50
— 3 p. % amortissable	83.75
— 3 p. % amort. nouveau	00.00
— 4 1/2 p. %	112.50
— 5 p. %	114.75

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 16 janvier 1882

L'agitation est toujours considérable, mais la baisse paraît avoir atteint sa limite extrême; les rachats des vendeurs n'ont pu s'opérer qu'en produisant un vil relèvement des cours. Le retour à des dispositions plus favorables est dû en partie à l'excellente tenue du 5 0/0 dont les cours se sont relevés pendant que ceux des valeurs de spéculation subissaient une violente dépréciation. On demande le 5 0/0 à 115. , le 3 0/0 à 84.35, l'emprunt à 84.75.

La banque de France présente cette anomalie de bénéfices en progression constante et de cours en réaction. Le Foncier et l'union sont en reprise sur leurs cours les plus bas; la Banque ottomane reste lourde vers 850.

Les chemins étaient offerts au comptant, le Lyon à 1.720, le Midi à 1.290, le Nord à 2.225, l'Orléans à 1.317.

On connaît maintenant la recette complète des chemins de fer français pendant l'année 1881 l'augmentation du produit des anciens réseaux sur 1880 a été de 12.005.475 fr. pour le Lyon, 5.512.601 fr. pour le Nord, de 143.195 fr. pour l'Ouest, de 4.512.076 fr. pour l'Orléans, de 2.554.291 fr. pour l'Est, de 2.975.415 pour le Midi.

Le Suez a été précipité jusqu'à 2.580, il s'est relevé à 2.780.

Le 5 0/0 italien a repris de 86.90 à 87.40, le 5 0/0 turc de 13 35 à 13,75.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS 20 Ans de Succès

AUDOUARD

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE, EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze.

Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois, du 1^{er} au 8. Faubourg Leclerc, n° 16, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres, à des prix modérés.

Nos Dents et Dentiers récemment perfectionnés, sont posés sans douleur ni extraction de racines, servent à la mastification comme les dents naturelles et s'adaptent au point de tromper l'œil le plus exercé. (Garantis.)

Guérison assurée des maladies des dents et des gencives.

Traitement spécial des dents déchaussées et chancelantes, plombages, aurifications avec feuilles ou blocs d'or américain, métallisations avec pâte anglaise composée d'or et autres métaux chimiquement purs, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents; en un mot toutes les opérations relatives à l'art dentaire.

ÉLIXIR DENTIFRICE LEUCODONTE ET POUDRE DENTIFRICE ALCALINE AU QUINQUINA

POUR FORTIFIER L'ÉMAIL DES DENTS ET RAFFERMIR LES GENCVES.

Ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de médecins.

Ces dentifrices, préparés avec un soin minutieux, doivent au choix des substances qui les composent les propriétés hygiéniques que chacun se plaît à leur reconnaître.

LA BOITE 5 FR.; LE FLACON 5 FR.

NOTA. M. AUDOUARD engage les personnes qui ont à lui faire la commande d'appareils dentaires, à CAHORS, à se rendre chez lui pendant les trois premiers jours du mois; et celles qui doivent aller le consulter à BRIVE, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux jours à l'avance.

Étude de M^e SABOURIN, avoué à Cahors, rue du Lycée, n° 5.

VENTE

SUR

licitation en deux lots,

A l'audience du Tribunal civil de première

instance de Cahors, devant M. Dupuy juge au dit Tribunal, à ces fins commis au plus offrant et dernier enchérisseur

De divers immeubles, situés à Castelnaud Montrater, consistant en:

1° La partie du bâtiment à l'usage de boutique de forgeron, haut et bas, avec portion de jardin correspondant sur le derrière jusqu'au champ de foire. — Le tout attenant Combalbert. — Ce lot dans son ensemble aura pour limite du côté du restant:

1° Sur le bâtiment, la cloison formant séparation entre la boutique et les chambres; 2° Et sur le jardin, la ligne menée en prolongement direct de l'axe de ladite cloison.

2° La partie restante en bâtiment et jardin, après la ligne séparative énoncée au premier lot et attenant Dellard.

Lesdits immeubles, dépendant de la succession de Marie Lalaurie, épouse de Jean Giles et de la communauté ayant existé entre les époux Giles.

Mises à prix:

Premier lot.

Mille francs, ci. 1,000 fr.

Deuxième lot.

Mille francs, ci. 1,000 »

L'adjudication aura lieu le lundi 13 février 1882, à midi précis.

S'adresser pour de plus amples renseignements, à M^e Sabourin, avoué poursuivant, détenteur d'une copie du cahier des charges, en son étude sus indiquée, lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

Avis.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

LA NOUVELLE REVUE

Politique, Economique, Scientifique et Littéraire.

La Nouvelle Revue a maintenant fait ses preuves. Le succès lui est venu avec une spontanéité que n'avait encore rencontrée aucune autre publication du même genre. Les articles qu'elle a consacrés aux principales questions du jour, l'autorité acquise par sa *Chronique politique* et par les lettres sur la politique extérieure, la sûreté de ses informations, la variété et les nouveautés de sa partie littéraire, les études de toute sorte auxquelles elle a ouvert librement ses pages, l'importance et la diversité des noms d'écrivains groupés dans ses sommaires, lui ont fait en quelques semaines, pour ainsi dire, une place à part dans la grande presse périodique française.

Ceux qui appréhendaient de ne trouver dans la Nouvelle Revue que l'écho d'un groupe particulier et l'organe d'une église fermée, savent aujourd'hui qu'ils étaient dans l'erreur. Ils ont pu constater quelle entière indépendance d'opinions et d'appréciations, quelle sincérité d'idées, quel détachement de toute prévention étroite et de tout point de vue personnel, la Direction apporte dans l'accomplissement de la tâche qu'elle a entreprise. La suite montrera de plus en plus que la Nouvelle Revue n'a pas d'autre but, pas d'autre ambition que d'offrir un centre de ralliement à tous les amis de la République ouverte, du gouvernement parlementaire loyalement et largement pratiqué, de la liberté économique, commerciale et industrielle, de la libre discussion et du progrès en toutes choses, en un mot de la rénovation littéraire et du complet relèvement de la France.

On s'abonne aux bureaux du Journal du Lot. — Un an, 56 fr.; six mois, 29 fr.; trois mois, 15 fr.

BIBLIOGRAPHIE

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. BARRAL (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) Un an, 20 fr. — Sommaire du N° 666, du 14 janvier 1882: J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Vaccinations charbonnueuses. — Gency. L'école pratique d'agriculture des Merchines. — Pouillet. Jurisprudence agricole. — De La Tréhonnois. Voyage agricole en Angleterre et en Irlande. — De La Morvonnais. La question chevaline. — Lemoine. Suppression du fumier dans les basses-cours. — Sagnier. Bibliographie agricole. — Sagnier. Société nationale d'agriculture. — Revue commerciale. — Prix courant des denrées agricoles. — Bulletin financier. — GRAVURES NOIRES: Seringue de Pravaz. — Vaccination d'un mouton suivant la méthode de M. Pasteur.

REVUE SCIENTIFIQUE. — Sommaire du n° 2 (14 janvier 1882). — De la criminalité chez les animaux, par M. le professeur A. Lacassagne. — La conférence internationale du passage de Vénus, par M. Callandreau. — Comparaison des muscles des nerfs et des centres nerveux, par M. Charles Richet. — Le recensement de 1881 à Paris. — Revue de Zoologie et de Paléontologie. — Correspondance. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — Sommaire du n° 2 (14 janvier 1882). — Vieux portraits: Un désespéré, par M. Ivan Tourguénef. — La politique religieuse de Constantin, par M. V. Duruy (de l'Institut). — M. de Bismarck moraliste; ses « Pensées et maximes », d'après la *Bismarck-Anthologia*. — Le sénateur Labordère, ou la mézenature d'un homme de bien, par ***. — Les nouvelles méthodes, réflexions d'un père de famille, par M. R. — Causerie littéraire. — Revue de l'étranger. — Bulletin. — On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard St-Germain, à Paris,

LE TOUR DU MONDE, Nouveau journal de Voyages. — Sommaire de la 4097^e livraison (14 janvier 1882). — Pèlerinage au Nedjed, berceau de la race arabe, par lady Anna Blunt. — 1878-1879. — Texte et dessins inédits. — Dix dessins de G. Vuillier, d'après des aquarelles de lady Anna Blunt. — Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 476^e livraison (14 janvier 1882). — TEXTE : Le roman d'un cancre, par J. Girardin. — La musique à Vienne, par Newlinski. — Grande Jeanne, par André Gérard. — Les jeux sur la glace, par Frédéric Dillaye. — DESSINS : Tofani, Deroy, Gilbert, Doms. — Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LA NOUVELLE REVUE, Paris, 23, boulevard Poissonnière. — Sommaire de la livraison du 15 janvier 1882. — Colonisation de l'isthme de Suez (1861-1866), par M. Jules Guichard. — Esquisses sociales : la Classe populaire de Paris (Suite), par M. Louis Pauliat. — Un Congrès géologique international à Bologne, par M. E. Pélagaud. — Un Héros oublié : Jean Bouzard, dit le Brave Homme, par M. Gaston Lavalley. — Jeanne de Maurice (Première partie), par M. Lucien Biari. — Histoire de mes livres. — I. Fromont jeune et Risler aîné. — II. Jack, par M. Alphonse Daudet. — Les Millions honteux (Sixième et dernière partie), par M. Hector Malot. — Tableaux Russes, poésie, par M. Ivan Khâline. — Revue du Théâtre : Musique, par M. Louis Gallet. — Revue du Théâtre : Drame et Comédie, par M. Henri de Bornier. — Lettres sur la Politique extérieure. — Chronique politique. — Journal de la quinzaine. — Bulletin bibliographique.

Le 59^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département de la Drôme, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Valence, de Nyons, de Grignan, de Montélimart, et enfin une excellente carte de la Drôme, avec plan de Valence, complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de M. V.-A. MALTE-BRUN.

LA NATURE, Revue des sciences. — Sommaire du n° du 10 janvier 1882. — Les Gallinacés hybrides du Jardin d'Acclimatation : Paul Juillerat. — L'Exposition d'Electricité, et les nominations dans la Légion d'honneur. — Miroirs magiques en verre argenté. — Nouveau fer météorique : S. Meunier. — La campagne de dragages du Travailleur dans la Méditerranée et dans l'Atlantique, en 1881 (fin) : A. Milne Edwards. — Bibliographie. — Sur un gisement de rennes auprès de Paris : A. Gaudry. — Le fourneau électrique de M. le Dr W. Siemens. — Sur la soie des araignées : E. Blanchard. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 2 janvier 1882 : Stanislas Meunier. — L'Étincelle. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte

aux lettres. — Recettes utiles. — Paris, 120, boulevard St-Germain.

S^e-NICOLAS, 3^e année. — Sommaire du n° 7, 12 janvier 1882. — Vingt deuxième Jeudi de St-Nicolas. — Portrait du Lauréat. — Qui êtes vous. — Baitan Géral. (Protche de Viville). Faits divers. — La Tirelire aux devinettes. — La Boîte aux lettres. — Illustrations, par B. de Monvel, Chaffranski Share, Poirson, Gaillard, etc. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, à Paris et chez tous les libraires. — Abonnements : Un an, 18 fr. ; Six mois, 10 fr.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, journal universel d'électricité, 51, rue Vivienne, Paris. — Sommaire du n° du 7 janvier 1882. — Avis au lecteur ; le comité de rédaction. — Des progrès de la science électrique en 1881 ; Th. du Moncel. — Le télégraphe harmonique de M. Elisha Gray ; A. Guérout. — Les cataractes du Niagara éclairées à la lumière électrique ; C. C. Soulages. — Sur le travail absorbé par l'électrolyse ; Marcel Deprez. — De la possibilité de donner à l'éclairage électrique toutes les qualités de l'éclairage au gaz ; M. Avenarius. — Sur l'équivalent mécanique de la lumière ; Frank Gerdaldy. — Revue des travaux récents en électricité : Sur le dégagement de l'électricité dans les cristaux hémihédres. — Contractions et dilatations produites par des tensions électriques dans les cristaux hémihédres à faces inclinées. — Sur la décomposition de l'eau sur des électrodes de platine, sous l'influence de la décharge de bouteilles de Leyde. — Recherches sur l'électricité de contact. — Faits divers.

L'Écho

C'est toujours une question délicate, pour un père de famille, que le choix d'une publication destinée à prendre place sur la table de son salon ; aussi croyons-nous être utile à nos lecteurs en leur recommandant, comme la publication du foyer par excellence, le journal *L'Écho*.

Rédigé avec soin, imprimé avec luxe, J'un format commode, *L'Écho* est certainement le plus luxueux et en même temps le moins coûteux des journaux de famille.

Le prix de l'abonnement est de 12 fr. par an, 6 fr. par semestre et 3 fr. par trimestre.

L'Écho contient huit pages de texte et un supplément de quatre pages illustré, exclusivement consacré à la mode.

Il donne chaque mois, une planche de patrons, au dos de laquelle figure une variété considérable de dessins de broderies, de travaux de dames, etc.

Une femme de grand talent et de rare expérience M^{me} Marie d'Ajax, qui est chargée de la partie Modes du journal, répond, dans sa correspondance, à toutes les demandes de renseignements qui lui sont adressées par ses lectrices.

La partie financière de *L'Écho*, qui n'est l'organe d'aucun établissement de crédit, est rédigée avec la plus scrupuleuse exactitude.

Quant à la partie littéraire de ce journal, il suffit d'énumérer les noms de ses principaux collaborateurs : MM. Aurélien Scholl, Alphonse Daubet, Charles Monselet, Paul Arène, Armand

Sylvestre, Camille Cartillier, Eugène Muller, Claude Vignon, etc., etc.

Il sera envoyé gratis et franco un exemplaire de *L'Écho* à toute personne qui en fera la demande, par lettre affranchie, à M. Henri GARNIER, directeur de *L'Écho*, 4, rue de Mogador, Paris.

Nouveau Globe terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — **Astronomie populaire.** 2 vol. grand in-8° illustrés de 360 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par CH. D'ORBIGNY, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 340 planches, soit environ 1,000 sujets coloriés. Prix, broché : 480 fr., payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — **Grand Dictionnaire universel du XIX^e Siècle.** 46 vol. in-4°. Prix : 600 fr., payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque classique du piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER. 41 volumes grand format (1,700 pages), magnifiquement gravés. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr.

4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Les **Dragées digestives du D^r Clauzel** sont actuellement reconnues comme le remède de la plus efficace, le plus agréable et le seul infailible pour la guérison des **mauvaises digestions** et de toutes les maladies de l'estomac et de l'intestin.

Des expériences faites à Vichy et dans les hôpitaux démontrent leur supériorité sur tous les digestifs, connus jusqu'à ce jour.

Un flacon de 100 dragées, 2 fr. 50.

Dépôt dans toutes pharmacies.

AVIS

A affermer un Moulin à farine, situé sur le Ruisseau du Vert à 500 mètres environ de Catus.

Pour les renseignements, s'adresser à M^{me} V^e de Vallon, à CATUS, (Lot).

RECOMPENSE A PLUSIEURS EXPOSITIONS

DEMANDEZ PARTOUT

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

EXPOSITION DE 1878



MÉDAILLE D'OR

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

FOURGEAUD ET LACOSTE, inventeurs et fabricants, à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

Propagande républicaine et agricole

18^e année

GAZETTE DU VILLAGE

Politique et Agricole

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures

RÉDACTEURS EN CHEF :

P. JOIGNEAUX & Eug. LIÉBERT

Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.

Bureau du Journal : 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles ? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés ? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables ? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse ? avoir à votre disposition un journal qui répond, dans sa *Petite Correspondance*, à toutes vos questions ? Allez-vous les faits curieux, les romans ?

Abonnez-vous à la *Gazette du Village*, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de 3 fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen ; vous recevrez gratis le dernier numéro paru.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

IL FAUT LIRE DANS

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Qui paraît toutes les semaines

LES AVENTURES D'UN PEAU-ROUGE

A PARIS

Avec illustrations, par JULES FÉRAT

ET LE VOYAGE EN CHINE

par PIERRE FRÉDÉ

10 Centimes le Numéro de 16 pages in-4°

ABONNEMENTS :

PARIS, 1 An.. 6 fr. DÉPARTEMENTS, 1 An.. 8 fr.

— 6 Mois 3 » — 6 Mois 4 »

Pour tous les pays faisant partie de l'UNION POSTALE, 1 An, 8 fr. 50.

La Collection se compose actuellement de 46 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

Le Volume broché, pour PARIS : 3 fr.

— pour les DÉPARTEMENTS : 4 fr.

PRIMES DIVERSES OFFERTES A TOUS LES ABONNÉS

BUREAUX : place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

CABINET DENTAIRE

Monsieur JACQUET, chirurgien-dentiste du bureau de bienfaisance, donnera ses consultations dentaires, tous les jours, pour les indigents de Cahors, à l'Hôtel-de-Ville, de 11 heures du matin à midi.

DRAGÉES DIGESTIVES

du D^r CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Constipation
Gastrites Vomissements
Gastralgies Pesanteurs
Aigreurs Gaz Renvois

100 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infailible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires : A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac ; à Gourdon M. Noulhiane ; à Figeac MM. Cougoule, et Cérède Successeur de Bladou pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

A VENDRE

EN BLOC OU A PARCELLES

Une jolie propriété composée de maison de maître, grange, étable, cour de 15 ares, terre et jardin de 77 ares et prairie de 1 hect. 62 ares ; le tout de première classe, ne formant qu'un seul article traversé par un chemin vicinal situé à Espère, sur la route nationale n° 111, à 800 mètres de la station d'Espère sur le chemin de Brive, et à 2.500 mètres de Mercuès sur celui de Brive.

à M. Bris, géomètre à Bois-

toutes facilités pour le paie-

ire-Gérant, A. Layrou.

PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près le Pont Valentré, 43, — CAHORS (Lot)

VIGNES AMÉRICAINES

J'ai l'honneur d'aviser MM. les Viticulteurs que je viens de faire un voyage dans le Gard et l'Hérault d'où je rapporte des plants de Jaquez comme producteurs directs, de Riparia glabre et Riparia tomentoux comme porte-greffes, lesquels doivent seuls être considérés comme réellement avantageux et résistant au Phylloxera.

Je me tiens à la disposition des propriétaires désireux de se renseigner sur le mode de culture usité dans le Midi et sur la pratique à suivre dans notre région.

— Se méfier des plants américains de provenance incertaine. Ceux-ci ne résistent pas au Phylloxera ; ils sont vendus sous de faux noms, à prix réduits. —

Grande Vente à de Bas Prix.

VIGNES AMÉRICAINES

MASSOU

PROPRIÉTAIRE, A PENNE (LOT-ET-GARONNE)

PRIX-COURANT POUR L'ANNÉE 1881-82 :

Producteurs directs.

Porte-Greffe :

	Boutures	Racinés.		Boutures	Racinés.
JACQUEZ, le cent.	8 f. »	35 f. »	RIPARIA, le cent.	6 f. »	16 f. »
OPORTO, — .6 »	»	20 »	VIALA, —	6 »	16 »
CUNINGHAM, — .6 »	»	25 »	CLINTON, —	3 50	10 »
HERBEMONT, — .6 »	»	25 »	TAYLOR, —	3 50	10 »
			SOLONIS, —	7 »	20 »

RIPARIA, racinés et greffes en vignefrançaise Aramon, le cent, 40 fr. : (Pour l'année après) : RIPARIA racinés, greffes du choix des acheteurs, le cent, 40 fr.

NOTA. — Les Variétés demandées sont garanties authentiques. Il ne pourra être accepté de demande d'une valeur inférieure à Cinquante francs.

Entrepôt

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail.

Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.